

L'ABEILLE.

NOUVEAU JOURNAL DE LA PRESSE. JEUDI, 12 NOVEMBRE 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle Orleans, 12 Novembre.

L'un des derniers N. de National mentionne un fait assez important pour les habitants de cet Etat dans la circonstance où ils se trouvent par suite de la mort du gouverneur Derbigny. Le gouverneur Lincoln, de l'Etat de Maine, est mort il y a peu de temps d'après le journal précité, la constitution du Maine s'exécute par l'ordre hiérarchique à observer en pareil cas dans les mêmes formes et presque les mêmes mots que la nôtre. En conséquence, le président du Sénat prit aussitôt la direction du gouvernement. Bientôt, comme la chose a eu lieu ici, une discussion fut élevée sur la durée des fonctions du nouveau magistrat. Mais il fut décidé que ces fonctions ne devaient cesser, aux termes de la Constitution, qu'à l'époque, où le gouverneur décédé aurait dû être remplacé.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Paris, 17 Septembre.

Ce que les cinq départements de la Bretagne ont imaginé pour se défendre, les cinq départements de la Normandie se disposent à établir également. Nous l'avons l'annonce suivante dans le Journal du Commerce: Une association semblable à celle qui vient de former les cinq départements de la Bretagne, va avoir lieu dans les cinq départements de la Normandie. Les articles de ce pacte fédératif seront publiés bientôt dans les journaux des chefs lieux. C'est le Havre, si fort en haine à la Gazette, d'où un comité électoral s'est formé dans ses murs, qui a proposé ce projet à la ville de Rouen.

Il paraît au surplus que l'association bretonne était préparée depuis quelque temps. On nous assure qu'à Saint-Brieuc, Rennes et dans d'autres villes importantes, des souscriptions sont mises en circulation, et déjà l'on y compte par milliers les signatures. On nous apprend également que le Dauphiné a conçu le même projet que la Bretagne, et qu'il ne tardera pas à publier son acte d'association.

Soit que les départements suivent un premier exemple donné, soit qu'ils agissent simultanément, toujours auront-ils obéi à un sentiment personnel et général à tout le pays: à la défiance, à la crainte, à la haine pour une faction qui triomphe, et dont on a sujet de redouter les mauvais desseins. C'est en vain que l'on prétend cacher les divisions qui régnaient dans le cabinet. Les deux organes de ministères en l'absence de quel que chose; on lisait ce matin dans la Quotidienne:

"Le ministère Villèle, composé d'hommes dévoués, mais à vues courtes, sacrifia trop souvent aux besoins de sa position les garanties de l'avenir. Pendant le cours de sa longue administration, ses préférences pour la médiocrité choquèrent l'opinion nationale, son indifférence pour les principes sévères de l'ordre social ébranla la foi monarchique. Lorsque, voyant s'affaiblir la confiance publique, il eut enfin recours aux menaces et à la corruption, les honnêtes gens blessés s'en séparèrent. Les factieux, profitant de cette scission, s'efforcèrent de méconter et se portèrent aux issues constitutionnelles du gouvernement. Privé de ses appuis naturels, le ministère, ne sachant combattre, fut forcé à une honteuse retraite, et laissa à ses successeurs la tâche pénible de faire disparaître d'un coup les débris de ses projets."

La Gazette prend feu. "Est-ce donc ainsi, dit elle, qu'on veut répondre aux sacrifices que nous avons faits à l'union des royalistes? Une honteuse retraite! C'est ainsi qu'on appelle le dernier acte de dévouement d'un ministère monarchique qui s'est retiré pour ne pas laisser de prétexter une division dans un moment où de l'union des royalistes dépendait le repos de la France?"

Allons, ferme, poussez, mes bons amis de cour.

Un journal dit que M. de Metternich et lord Wellington avaient appris avec peine la nomination de M. de Laboulaye et de Boumont. Ils voulaient bien de M. de Laboulaye sans l'honneur aux catégories et sans le déserteur de Waterloo. On assure qu'à Vienne on ne voulait pas croire à cette nouvelle. L'ambassadeur de France dans la démission formellement, en disant dans un cercle diplomatique qu'il se trouvait que c'étaient là de ces colonnes qui étaient courtes les libéraux de tous les pays pour compromettre le gouvernement du Roi; c'est une fable grossière et digne de pitié. Une heure après, l'ambassadeur reçut la nouvelle officielle.

C'était point assez pour le dey d'Alger d'être en guerre ouverte avec la France. Vint qu'il entame des hostilités contre la Tunisie. Le vice-consul de France à Tanger écrit sous la date du 11 août dernier, à la chambre de commerce de Marseille, qu'un missionnaire algérien a capturé dans les eaux de Lisbonne, après un combat de plusieurs heures, un transport russe chargé de malades, de poudre et de cordage.

M. le duc de Laval est nommé ambassadeur à Londres au remplacement de M. le prince de Polignac.

M. le vicomte de La Rochelle est nommé secrétaire d'état des affaires étrangères.

Paris, 12 Septembre.

Le gérant du Journal du Commerce est cité à comparaitre demain devant M. le

juge d'instruction pour être interrogé sur les faits qui lui sont imputés à raison de la publication du pacte d'association de la Bretagne. Il est inculpé d'excitation à la haine et au mépris de l'autorité du roi, de provocation à la désobéissance aux lois, d'attaque contre l'autorité constitutionnelle du roi, contre les droits et l'autorité des chambres.

Ces deux derniers qui ont la pièce incriminée surtout bien de la peine à y reconnaître tant et de si énormes délits.

Quelques numéros du Journal du Commerce du 11 sont arrivés dans les départements, malgré les précautions prises. Dans son n.º du 14 de ce mois, l'Indicateur de Bordeaux publie, d'après notre feuille, le texte de la souscription bretonne.

On assure, d'après le Messager, que des ordres sont donnés pour que tous les régiments suisses au service de France soient réunis le 28 de ce mois dans Paris. Ils composeraient à eux seuls toute la garnison de la capitale, et les régiments de la garde royale seront tous répartis autour de Paris, dans un rayon peu étendu.

Malgré la mauvaise opinion que nous avons des ministres, nous répugnons à croire à une pareille mesure.

M. le comte Daru vient de mourir à l'âge de 62 ans, frappé d'apoplexie. C'est une grande perte pour le cabinet des pairs, pour la cause constitutionnelle et pour les lettres. (Jour. du Com.)

On lit dans le Journal du Commerce: On nous communique l'extrait suivant d'une lettre, écrite le 4 Juillet, de Jalapa, par un personnage qui a eu occasion de voir plusieurs fois le général Santa-Anna, et de converser long temps avec lui:

"Le général est un fort bel homme de 32 à 34 ans, de 5 pieds 4 pouces, un peu brun, des manières, une tournure et une mise toutes françaises d'une politesse recherchée, enthousiaste de la nation française, qu'il estime par dessus toutes les autres, tellement clairvoyant sur les besoins de son pays, qu'il m'a répété plusieurs fois, que l'instruction, répandue dans toutes les classes de la société, était le premier pas à faire pour régénérer le Mexique. Ensuite il voudrait une république, basée sur le système judiciaire de France, qui pût garantir la vie et la propriété des citoyens."

"Nous voyons, a-t-il ajouté, par le choix de ses agents, que la politique de la France est droite; que, si elle cherche l'avantage de ses nationaux, elle veut établir ses intérêts sur des rapports de franchise amitié, et non en fomentant des divisions pour nous dominer en nous affaiblissant. Nous, a-t-il dit, nous ne sommes pas des peuples distingués."

"Le Mexique est et sera tranquille: la nation est unanime contre les Espagnols. Les côtes sont garnies de soldats: j'ai vu des enfants de 11 ans, de jeunes filles, des mères de famille et des vieillards jurer que leur vie est à la république plutôt que de subir le joug de l'Espagne."

Il paraît évident, d'après cette lettre, que la nouvelle de l'expulsion des Français du Mexique est de fabrication anglaise ou américaine, pour entraver et ralentir les liaisons commerciales de la France avec le Mexique. On n'a pas oublié sans doute l'impudent propos de ce capitaine anglais, au sujet de la Vera-Cruz, sur sa possession, que le paquebot français de Bordeaux venait d'être attaqué, pris et pillé par des pirates et que l'équipage avait été massacré, et qu'il en avait été témoin. D'après cela, 3 ou 4 bâtiments français, alors à l'ancre à la Vera-Cruz, ne purent trouver de fret. Les passagers, qui devaient s'embarquer sur ces bâtiments, passèrent sur des navires anglais, et un million de piastres qu'on transportait en Europe, fut retiré aux Français et confié à ce loyal et veridique capitaine.

FEUILLETON.

Nous donnons comme un fait positif, qu'un tragédien, M. de Grasse, engagé à Paris pour le théâtre de M. Davis, de cette ville, était sur le point de s'embarquer à Nantes il y a peu de temps. Cette dame, que l'on dit être une artiste distinguée, doit jouer les Marguerites.

LES COMEDIENS DE PARIS EN PROVINCE.

Autrefois, dans toutes les villes de province, l'acteur chargé des bas comiques, des fâchés, des Tint, des Brunet, des Jo cristes en fin, était obligé de jouer dans la tragédie des rôles de confident. Un d'eux, M. Perceval, ne possédant pas de talent, mais étant moins que tragique, fut chargé, dans une représentation donnée par Larive, d'un petit rôle dans Andromaque. Il pria vainement le grand tragédien d'en choisir un autre; celui-ci le reçut assez mal et l'envoya promener. Perceval prit la chose à la lettre, et ne vint pas le soir s'acquitter de son rôle, dans lequel on fut obligé de le remplacer. Le spectacle finissait par la Clochette, petit opéra en un acte dans lequel jouait notre comique. Dans cette pièce un mouton a le principal rôle; le boucher qui le fournissait au théâtre était l'amour de Perceval. Il va dîner chez lui et se charge de conduire au théâtre le mouton qui doit y mener le mouton. Perceval choisit, comme le plus bête de la boutique, Perrine lui et son mouton et les installe tous deux dans un cabaret voisin du théâtre. "Attends-moi là, je vais venir te reprendre." Il monte au théâtre, on était au cinquième acte de la tragédie. Il s'empresse d'aller chercher ses deux bêtes. "Viens vite, dit il au garçon, le directeur est en colère, il crie après ton mouton." Perceval guette le moment où Oreste, dans ses fureurs, dit: "Voilà le directeur, va lui porter la tête." Notre garçon, croyant qu'il est vraiment en colère contre lui, entre en scène, et dépose aux pieds de Larive l'in-

nocent mouton, en disant: Je élève, bourgeois, ne gaudes pas si fort. On se figure la rage du tragédien! Il tombe sur le garçon boucher, il tombe sur le mouton. Les juréments énergiques, les cris de l'un, les belements de l'autre, les éclats de rire du public, tout cela faisait un bruit! Pendant ce temps, Perceval s'était promptement habillé pour la pièce qu'il devait jouer, et de l'air le plus calme, et qui contrastait avec tous les autres, il demanda d'être étonné? Vous est-il donc arrivé, M. Larive? (Petit Courrier des Bains.)

LE REVUE DE M. LE BARON TROUVÉ.

Homère demandait quelquefois, pareille chose peut-elle se faire, M. de Laboulaye a mis à la tête de son cabinet. D'ailleurs, M. Trouvé n'est pas secrétaire d'un ministre pour rien. Usant donc des prérogatives que lui donne son nouvel emploi, M. le secrétaire, l'un des jours derniers, alla à son bureau, et en attendant la vengeance, se mit à croquer ses jambes pour faire quelque chose. Après avoir croisé ses jambes, il croisa ses bras, puis sa tête s'inclina sur sa poitrine et il tomba dans une douce rêverie en pensant à sa chère révolution, à cette révolution qu'il avait tant aimée, et pour laquelle en ce moment il se montrait si ingrat, qu'il la reniait comme un mauvais fils reu sa mère. La rêverie, lorsqu'elle vint prend son sort d'un déjeuner ministériel, vous conduisit droit au sommeil; c'est ce qui arriva à M. Trouvé; il s'endormit.

M. le secrétaire intime dormait depuis deux heures, lorsque son excellence le demanda. Fidèle à l'étiquette des bureaux, l'huissier se contenta d'appeler à haute voix: M. le secrétaire, de la part du ministre. Le secrétaire ne bougea pas. Cependant, M. le ministre, impatienté, se rend dans le cabinet de son secrétaire, et lui frappant doucement sur l'épaule: "Monsieur, lui dit-il, vous dormirez ce soir à l'opéra; si me fait tout de suite des renseignements sur un certain baron qui me demande une sous-préfecture. Ah! parbleu, citoyen ministre, répond M. Trouvé en baillant et se frottant les yeux, ça sera bientôt fait; un baron! ça ne peut être qu'un aristocrate; je m'en vais passer au comité de salut public."

MAIRIE. PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Expéditions. Goel. Elizabeth, Case, Rio-Grande, J.W. Zacharie Coel, Amelia, Rasch, Pensacola, Capt. Bateau Washington, Sawyer, Rio-Grande, J. W. Zacharie & Co. Arrivées. Navire Wm. Gray, Cobb, Londres, parti le 23 Septembre, et de Cowes le 26. Bateau Washington, de Bath, avec des denrées Bateau à vapeur Beaver, Lockart, Alexandria, avec 200 balles coton—8 passagers. Bateau à vapeur Walk in the Water, Buckner, Vicksburgh, avec 87 balles coton à Reynolds, Byrne & Co; 493 à A. Fisk & Co; 223 à Williams & Linton; 35 à J. G. Greaves; 202 à W. Bullitt; 50 à J. Fowler; 38 à M. F. Malier; 8 à Bazely & Merritt; 5 à N. Franklin. Bateau à vapeur Plough Boy, Demerenville, de Louisville, avec 3 châlans à la remorque—chargement, 599 balles farine, 254 boîtes savon, 1 bal tabac, 730 sacs pacanes, 27 barils pommes, 9 do jambon et autres articles à divers.

MODES D'HIVER DE PARIS Par le navire Vestal. Mmes. E. LEFEBRE & Co., ont l'honneur d'informer leurs pratiques et les dames en général, qu'elles ont en ce moment, un assortiment général de Modes d'hiver, qu'elles sont respectueusement invitées à venir voir à leur magasin au coin des rues de Canal et de Charreaux. 12 nov.

F. ORIOU & Co. Ont reçu de France—Tons purgative de Rivière; Eschschée éthérée balsamique; Grains de santé du Dr. Franck; Saunettes; Chocolat purgatif; Pâte pectorale balsamique de St. Pomme de Saint Bois; Sirop pectoral balsamique du Dr. Dubois Do. de Lamoureux; Acétate de Morphine; Avertines; Brucines; Narcotine; Emeline; Dolphine; Gentiane; Iliothibarbarae; Stryguine; Lupuline; Pipérine; Veratrine; Sulfate de Guinine; Huile de Croton Tigium Tridace; Matière d'or cristallisé; Yodo; Hydrilate de potasse; Taurate de potasse et de mercure; Acétate de mercure; Chlorate de potasse; Essence de fleurs d'orange; Extrait d'aconit, Do. de Belladone; Do. d'Hyocyane; Do. d'opium; Pessaires à dents fines; Seringues de toutes qualités; Un assortiment de Baccines et fleurs, et différents autres objets appartenant à la Pharmacie. 12 nov.—4

Le sousigné reçoit par le navire Pearl, maintenant en déchargement, les articles suivants qu'il offre à vendre à des prix modérés. Seringues choisies à billet, avec boîtes en noyer et Casuelles en plâtrine. Seringues à pompe patentées; un assortiment de boîtes en carton, et de fécules à l'Emenil. Orsels de Lyon, Acétate de Morphine. Ether nitrique, acétique et muriatique. Pâtes de santé du Dr. Frank. Rob antisyphilitique du Dr. Boiveau de l'apothécaire. Régénérateur de Trauche la Hance. Sulfate de quinine. Pâte pectorale de Régnaud. Briquets oxigénés de Fumale, bandages herniaires. Boute de sein en gomme élastique. Canulles do. do. Péce-sets, et Sirops; tanus en soie à tambour. Turbith végétal. Sirop de Lamoureux. Racine de Ratanhine. Do. do. Saponaire. Jiges de douce, amère, fendues et coupées. Limes pour les dents etc. etc. 11 nov. FORESTIER.

BANQUES DE CHOIX RECUES par le Neptune de Nantes et à vendre par Forestier, pharmacien au coin des rues Royale et St. Pierre. 24 Octobre.

VENIES A L'ENCAN.

PAR JOS. H. H. DORR, BAUCOC. 1. La vente de la maison de Newlett, il sera vendue le 19 de ce mois, à 10 heures du matin, au coin des rues de la Pompe à ten No. 129. Conditions au moment de la vente. 11 nov. No. 1. Un terrain situé au faubourg l'Annonciation, formant un triangle aux rues Bacelus et Terpichore, mesurant 30 pieds à la rue Bacelus et 120 pieds à la rue Terpichore, toutes les façades de ce terrain sont en planches, poteaux de pin gras au terre; le terrain est planté en oranges. No. 2. Un terrain contigu aux Nos. 1 et 3 mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras au terre; le terrain est planté en oranges. No. 3. Un terrain contigu aux Nos. 2 et 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus, sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en oranges. No. 4. Un terrain contigu au No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est planté en oranges. No. 5. Un terrain contigu au No. 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras et en planches, ayant trois leur longueur sans de terre. No. 6. Un terrain contigu au No. 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras et en planches, ayant trois leur longueur sans de terre. No. 7. Un terrain contigu au No. 6, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras et en planches, ayant trois leur longueur sans de terre. No. 8. Un terrain contigu aux Nos. 7 et 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras et en planches, ayant trois leur longueur sans de terre. No. 9. Un terrain contigu au No. 8, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras et en planches, ayant trois leur longueur sans de terre. No. 10. Un terrain contigu au No. 9, mesurant 30 pieds de face à la rue Bacelus sur 120 pieds de profondeur; ce terrain est aussi en planches, poteaux de pin gras et en planches, ayant trois leur longueur sans de terre. No. 11. Un terrain contigu au faubourg Marigny rue Cascalego, près de la rue Royale, mesurant 48 pieds de face à la dite rue (marquée) sur 80 pieds de profondeur, sur toute la façade il y a une bonne boutique maçonnée, toute la façade du terrain est à l'exception d'un passage au corridor; la maison sur la rue est divisée en 4 appartements comme par galerie sur le derrière; dans la cour il y a un petit briquelet dans le fond il y a une terrasse élevée en 4 appartements de 12 pieds carrés chacun d'eux, dont 2 seulement ont une cheminée. Conditions, comptant.—Les actes de vente sont passés par Mr. Théodore Segliers notaire public. 11 nov. VIS—Toutes personnes devant à la succession de feu Marie Perrot, veuve de La. Killeux, sont requises de payer au sousigné, curateur, et celles qui ont des réclamations à faire de les présenter pour en obtenir le règlement. 11 nov. R. MEILLER. POUR LA HAVANE. Le beau trois mats espagnol TRES AMIGOS, cap. avant la majeure partie de ses cargaisons engagées, fera voile en peu de jours. Pour fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à JOSE PRATTS, The Ste. Ann's, No. 52. 10 nov. CAZADORES DE ORLEANS, ATTENTION!!! La Compagnie prendra les armes le Dimanche 15 du courant, à 6 heures précises du matin, pour être passée en revue par le capitaine. La réunion aura lieu à l'endroit accoutumé. Par ordre, RAPHAEL PEREZ, Sergent-Major 10 nov. PERROQUET PERDU. Les est envole de chez le sousigné hier dans la matinée, un superbe Perroquet amazone, (dité jauni). Il a pris son vol de la rue de Pierre vers la rue Conti. Celui qui pourrait l'avoir trouvé, est prié de le faire savoir au sousigné ou de le lui apporter. Une récompense sera accordée s'il l'exige. S. MEILLER, 10 nov. rue St. Pierre, No. 42. JUST RECEIVED. By the ship Talma, and for sale by subscribers, at their Store, Condé street, between Main and Madison, an assortment of men's, ladies' and children's shoes, from the best northern manufacturers. October 8. A. BLANCHET and Co. VIS.—Attendu que Joseph Brasillene s'est mis en route, demandant que les engagements qu'il a souscrits comme encanteur de la messe de St. Martin le vingt-quatrième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-deux, conjointement avec A. Dumartin et J. J. Rousseau, comme sécurités; et le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-trois, conjointement avec J. J. Rousseau, comme sécurités, soient levés et annulés; Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire sur le bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre-vingt-six jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles lesdits engagements et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levés et annulés. Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-troisième jour d'Octobre mil-huit-cent-vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. A. L. BEAUVAIS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. Par le Gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 24 oct. A LOUER—La Maison spacieuse située à l'encourcure des rues Conti et Chartes, propre à une maison de jeu, à tenir un pensionnat ou un hôtel, &c. S'adresser au bureau de cette feuille, le 11 novembre. Pour l'encourcure, voir Gully, Nolles, and all in the middle of the city. The steam boat WALKER-IN-THE-YATE, H. L. Walker, master, is now receiving freight for the above places, and will have quick despatches. For freight or passage, apply on board, or to Oct. 17. RENOLDS, BYRNE & Co.

VENIES A L'ENCAN.

PAR JOS. H. H. DORR, BAUCOC. 1. La vente de la maison de Newlett, il sera vendue le 19 de ce mois, à 10 heures du matin, au coin des rues de la Pompe à ten No. 129. Conditions au moment de la vente. 11 nov. PAR G. W. BOYD & Co. JEUDI prochain 12 du courant, il sera vendu à l'encan de la Côte, rue de Chartres, sans recevoir, 7 barils riz; 6 do. jambon; 20 do. porc; 10 do. de 2de. quantité; 3 do. rum, (qui a fait un voyage); 8 do. vinaigre; 20 caisses d'andouilles de do. morues sèches; 2 do. amidon; 1 baril do. 10 caisses vermicelle et macaroni; 15 petit barils graisse; 12 do. beurres; 2 barils d'ail; 14 caisses cornichons assortis, 30 do. liqueurs assorties; 8 do. fromage. 10 nov. VIS—La vente des 600 têtes de Chevaux, Mulets et juments qui devaient avoir lieu le 10 est remise au 17 courant, leur arrivée ayant été retardée par cas imprévu. P. A. GUILLOTTE. PAR P. A. GUILLOTTE. Il sera vendu à l'encan, le 17 du courant, sur l'habitation de l'encanteur soussigné, au faubourg Lacourse, environ SIX CENTES têtes de Chevaux, Mulets et Juments arrivant de Rio-Grande. Conditions: au-dessous de \$100 comptant; au-dessus, payable le 1er Avril prochain, en billets endossés à satisfaction et domiciliés en ville. La vente commencera à 9 heures précises. Le règlement de la vente devra se faire dans les dix jours suivants, au bureau de l'encanteur, rue St. Louis, chez M. Duchesne Pigney. 11 nov. Ventes générales. PAR LES ENCANTEURS. Jeudi 12 Novembre, à midi, à la Bourse, par J. Le Carpentier, une maison située au coin des rues de l'Empire et du Quartier—Conditions, 6 et 12 mois de créant. Jeudi 13 Novembre, à l'encan de Wm. Boyd & Co. un caveau de porcelaine et de verre etc. Jeudi 14 Novembre, à l'encan, de Wm. Boyd & Co. riz, porc, jambon, rum, vinaigre, morues, vermicelle etc. Vendredi 15 Novembre, à midi, à la Bourse par J. Le Carpentier, une maison située entre poteaux, rue Bourgogne No. 258, entre St. Philippe et Dumaine.—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois. Vendredi 15 Novembre, à 11 heures, par J. Le Carpentier, au coin des rues Bienville et Iberville, une quantité de meubles, piano et ustensiles de ménage. Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac M. Coy, une maison neuve et à l'ég. au coin des rues Bourgogne et Beauville—Conditions, 6, 9 et 12 mois. Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, les Terrains de la Carpentier, qui avaient été adjugés à des acquéreurs qui n'ont point satisfait aux conditions prescrites—Conditions, 1, 2, et 3 ans. Samedi 14 Novembre, à midi, à la Bourse, par Isaac M. Coy, quinze Terrains au faubourg Lafayette.—Conditions, 3, 6 et 12 mois. Vendredi 16 Novembre, aux Courts de M. Norton, faubourg Ste. Marie, cinquante Mulets venant du Mexique.—Conditions, 4 mois. Mardi 17 Novembre, sur l'habitation de P. A. Guilloitte, encanteur, faubourg Lacourse, 600 têtes de Chevaux, juments et Mulets. Vendredi 20 Novembre, à midi, au café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co, les Terrains et édifices situés au coin des rues de la Baronne et de l'Union, faubourg Ste. Marie.—Conditions à la vente. Samedi 21 Novembre, au Café de la Poudre, à midi, par ordres des Syndics de la faulxte (banquet), les Esclaves Grand Jack, Petit Jack et Sargon.—Conditions, à 4 et 6 mois. Samedi 22 Novembre, au Café de la Bourse, par Wm. Boyd & Co, une Esclave nommée Harriet, âgée de 22 ans, cuisinière, blancheuse et repasseuse, avec son enfant de 2 ans. Par le Sheriff d'Orléans. Vendredi 20 Novembre, à 4 heures de l'après midi, à son bureau, 94 caisses chapeaux, 6 ditto et 5 balles marchandises sèches. Jeudi 26 Novembre, à une heure, à la Bourse, les Esclaves suivants: Phillis, de 25 ans; Anthony, de 20; Isaac, de 21; et Harrison, de 24. Vendredi 27 Novembre, à une heure, à la Bourse, un Terrain situé à l'encourcure du passage St. Jean, désigné sur le plan des propriétés de M. de la No. 7. Samedi 30 Novembre, à une heure, à la Bourse, la veuve Anne, de 20 ans, et le fils Juste, de 29 ans. Mardi 1er Décembre, à une heure, à la Bourse, le négresse Fancholette, de 17 ans, et la négresse Marahy, de 14 ans. Mercredi 9 Décembre, à une heure, à la Bourse, une esclave nommée Eliza, âgée de 22 ans. Par le Maréchal des Etats Unis. Vendredi 20 Novembre, à 4 heures, à son bureau, 25 paires de Pistoles, 4 sacs à dos coups, un panier Faïence et autres. Par le Register des Testaments. Samedi 21 Novembre, à 11 heures, au domicile de feu D. Livaudais, faubourg Ste. Marie, rue des Magasins, le mobilier dépendant de la communauté qui a existé entre le défunt et son épouse.—Conditions comptant. Samedi 21 Novembre, à 4 heures de l'après midi, au chantier Séguin, de l'autre bord du fleuve, les bois de construction et autres objets mobiliers de cette succession.—Conditions, comptant. Lundi 23 Novembre, à 11 heures, au coin des rues St. Claude et de Bayou, le fonds de cabinet et divers effets mobiliers de la succession Camille.—Conditions, comptant. Mardi 24 Novembre, à midi, à la Bourse, la godolite Charles Hays, de 81 tonneaux, avec les agrès et appartenances.—Conditions, comptant. Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants de la succession Fontaine, Caridad, négresse de 20 ans, Pauline, de 53; Toussaint, de 40 ans.—Conditions, moitié comptant, et moitié à six mois. Vendredi 11 Décembre, à midi, à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la communauté de feu Charles Th. Hlois et son épouse: Carolly, négresse de 21 ans, cuisinière, blancheuse et repasseuse, avec son enfant; Rosetta, de 18 ans, domestique; Mathias Ann, de 11 ans; Fanny, de 40 ans; Lewis, de 23 ans.—Conditions, 4 mois pour Lewis, et 6 pour les autres. Mardi 15 Décembre, à midi un quart, à la Bourse, une métresse de 23 ans, et un terrain avec maison, au coin des rues St. Claude et Bayou, provenant de la succession Camille.—Conditions, 6 et 12 mois, le terrain à 6, 12 et 18 mois. Mardi 15 Décembre, à midi à la Bourse, les esclaves et propriétés de la communauté de feu Charles Hays et son épouse.—Conditions, 6, 12, 18 et 24 mois.